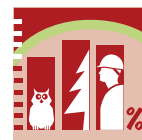




Une forêt pour la vie !



Bureau du forestier en chef

Des gestes concrets pour l'aménagement forestier durable au Québec





Une forêt pour la vie !



« Nous posons des gestes concrets pour l'aménagement forestier durable au Québec »

Rappelons que la création du poste de Forestier en chef est l'une des recommandations centrales du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe), déposé au gouvernement du Québec en décembre 2004.

En 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi n° 94, officialisant la création du poste de Forestier en chef que j'occupe depuis ce temps. En vertu de cette dernière, je dois réaliser les mandats suivants :

- Préparer le manuel d'aménagement forestier;
- Élaborer des méthodes et des outils de calcul de la possibilité forestière;
- Déterminer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État;
- Préparer le bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'état et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt;
- Conseiller le ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur toute question de foresterie qui appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

Ces mandats sont d'autant plus importants qu'ils concrétisent la mission du Forestier en chef de « préserver la pérennité des forêts du domaine de l'État, dans un contexte de développement durable ». De plus, j'entends réaliser ces mandats avec toute mon équipe en posant des gestes qui respectent les valeurs que nous nous sommes données soit l'objectivité et l'intégrité, la rigueur et l'expertise, et cela dans un souci constant d'amélioration continue.

Grâce à l'expertise et au leadership de mon équipe, je suis confiant de pouvoir remplir efficacement les mandats qui m'ont été confiés. De même, nous nous engageons, mon équipe et moi, à poser des gestes concrets pour préserver la pérennité des forêts et en faire un milieu sain pour la Vie !

La réalisation de ces mandats par le BFEC contribuera de façon significative à l'aménagement forestier durable au Québec. Plusieurs professionnels forestiers seront interpellés au cours des deux prochaines années afin de jouer un rôle d'experts pour l'un ou l'autre de ces mandats. Nous vous invitons à suivre ces projets et à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions.



Le Forestier en chef

Pierre Levac, ing.f. M.Sc.





Manuel d'aménagement forestier durable

Le Forestier en chef s'engage à développer un manuel d'aménagement forestier durable (MAFD). À l'instar du manuel actuel, le MAFD vise à fournir les informations nécessaires pour guider les aménagistes forestiers dans l'élaboration du plan stratégique d'aménagement forestier et pour déterminer la possibilité annuelle de coupe pour un territoire donné. Le manuel joue ainsi un rôle de premier plan dans la gestion forestière au Québec. Pour continuer à jouer ce rôle, le manuel doit être mis à jour afin de s'adapter aux récentes orientations en matière d'aménagement forestier durable (AFD). La mise en œuvre de ces orientations constituent un défi de taille, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée et régionalisée des ressources, la gestion par objectifs et l'aménagement écosystémique.



L'élaboration du MAFD implique d'abord une mise à jour et une réorganisation des sections du manuel actuel. Par la suite, de nouvelles sections seront ajoutées afin de fournir les informations portant sur les actions à mener en forêt pour atteindre les divers objectifs d'aménagement forestier durable. L'élaboration du contenu se fera surtout à l'aide de comités d'experts qui intégreront les connaissances scientifiques les plus à jour en la matière. Par la même démarche et dans un souci d'aide à la décision, le MAFD fournira à l'aménagiste une évaluation du niveau de connaissances quant aux impacts des solutions d'aménagement proposées, tant sur le plan environnemental qu'économique et social. Le format de fascicule électronique a été retenu pour faciliter ses mises à jour et sa diffusion. Les premières éditions sont prévues pour le début 2009.

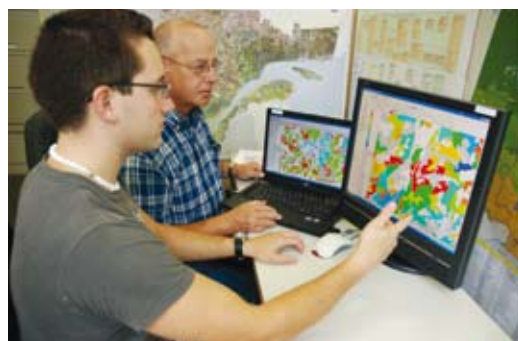


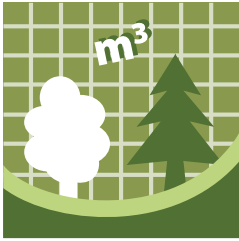
Méthodes et outils de calculs de la possibilité forestière

Les recommandations de la Commission Coulombe, parues en décembre 2004, ont mis en lumière les limites du processus de calcul de la possibilité forestière alors utilisé. Plusieurs faiblesses ont été identifiées tant à l'égard du mode de calcul en soi, par simulation à l'aide du logiciel Sylva II, qu'au niveau des nombreux modèles et hypothèses utilisés. Pour remédier aux lacunes soulevées, une équipe du Bureau du forestier en chef (BFEC) a entrepris le développement d'un nouveau processus de calcul faisant appel à un outil moderne et performant de calcul de la possibilité forestière.

Il a été décidé que les prochains calculs reposeraient sur l'utilisation de deux logiciels commerciaux soit Spatial Woodstock et Stanley de la compagnie Remsoft Inc. Ces logiciels, utilisés à travers le monde, permettent notamment d'intégrer des variables économiques, environnementales et sociales au calcul de la possibilité forestière. Aussi, ils comportent des fonctionnalités permettant de connaître l'impact d'une spatialisation des interventions sur les résultats de calculs.

Bien que Spatial Woodstock soit reconnu comme un outil de modélisation performant, il n'en demeure pas moins qu'il revient à l'aménagiste de saisir la presque totalité des intrants : courbes d'évolution, classement des strates en série d'aménagement, etc. La saisie de toute cette information dans le logiciel Spatial Woodstock nécessite beaucoup de temps et elle constitue un important risque d'erreurs. Pour faciliter son utilisation, le BFEC a entrepris de concevoir un logiciel périphérique à Spatial Woodstock permettant de traiter l'information nécessaire à la modélisation et de la transformer sous une forme directement utilisable par Spatial Woodstock. Ce logiciel périphérique permettra de standardiser les processus de réalisation, d'optimiser les résultats de scénarios d'aménagement, de diminuer le temps pour construire les modèles et de réduire les risques d'erreurs liés à la saisie manuelle. Il constituera aussi un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement forestier durable en permettant une rétroaction rapide lorsqu'il est nécessaire de comparer plusieurs stratégies d'aménagement. Ce système devrait être opérationnel pour la réalisation des calculs de la possibilité forestière de l'horizon 2013-2018.

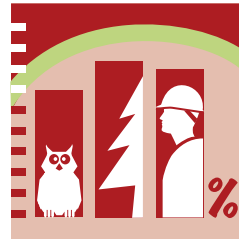




Calculs des possibilités forestières

Le BFEC est chargé de l'évaluation des possibilités forestières pour les 74 unités d'aménagement forestier (UAF) ainsi que pour l'ensemble des quelque 130 réserves forestières. Il doit également produire les évaluations d'impacts sur la possibilité des projets de développement, de politiques ou autres pouvant affecter les pratiques ou la gestion de la ressource forestière. Il a aussi la responsabilité d'évaluer les volumes de bois pouvant être récoltés ponctuellement sans affecter la possibilité forestière. Le BFEC supporte de plus l'analyse et la validation des plans généraux d'aménagement forestier. Il doit enfin contrôler la fiabilité du calcul des possibilités forestières et assurer la qualité de ses calculs.

Pour mener à bien sa mission, le réseau du BFEC s'est doté de quatre divisions régionales couvrant l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Ce découpage territorial a été établi par souci d'efficacité et en tenant compte des problématiques forestières aussi uniformes que possibles. Le personnel dédié au calcul en région constitue la majorité des effectifs du BFEC. Ils représentent une large gamme d'expertise et d'expérience dans l'ensemble des régions du Québec. En plus d'assurer cet important mandat (la détermination des possibilités forestières), le personnel du réseau régional assume une représentation et une participation du BFEC auprès des Commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire ainsi qu'auprès des différents intervenants régionaux. Les équipes régionales assurent par ailleurs l'adéquation entre les processus de travail, les intrants utilisés, les hypothèses d'aménagement et les particularités de chaque territoire évalué.



Bilan d'aménagement forestier durable

Le BFEC a aussi pour défi d'évaluer la performance en matière d'AFD au Québec. Le premier bilan d'aménagement forestier durable (BAFD) portera sur l'état des forêts du domaine de l'État de 2000 à 2008. Il livrera des informations sur la plupart des questions qui préoccupent les québécois, notamment la protection de l'environnement, les avantages socioéconomiques, le respect des droits des Premières Nations et la participation du public. Il sera remis à l'automne 2009 au ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui le déposera devant l'Assemblée nationale.

Inspiré des tendances mondiales et des standards internationaux, le processus de production du BAFD comprend notamment l'identification des préoccupations du public, la détermination d'un cadre d'évaluation de l'AFD et la réalisation d'audits. Par souci de transparence, la démarche proposée par le BFEC implique la participation du public ou de spécialistes tout au long du processus. Le BAFD fournira des analyses, des constats et des recommandations qui devraient faciliter la prise de décision sur l'aménagement des forêts dans un contexte de développement durable. Il présentera les forces du Québec en matière d'AFD ainsi que ses faiblesses afin d'améliorer les pratiques forestières et de les rendre plus durables.

Les membres de l'équipe du BAFD sont formés aux méthodes d'audit. Ils possèdent de l'expérience en aménagement forestier, en biologie ainsi que dans les domaines de l'analyse socio-économique, de la consultation du public et de la participation des Premières Nations. Ils sont indépendants des personnes et des travaux qu'ils vérifient. En plus de respecter le code d'éthique et de déontologie du BFEC, l'équipe du BAFD s'est dotée de principes éthiques particuliers pour encadrer ses pratiques d'audit et ses relations avec les parties intéressées.

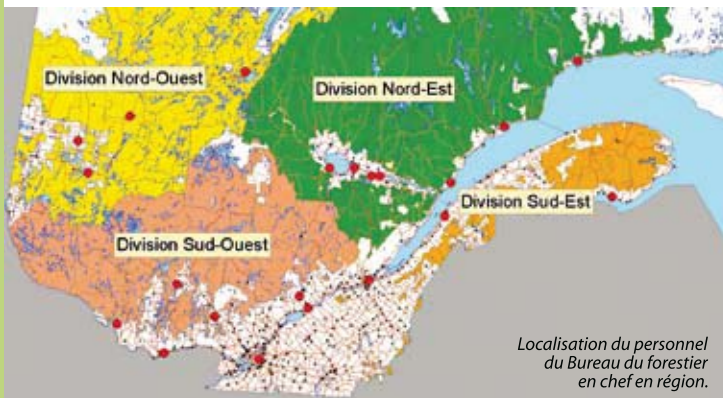


Pour plus de renseignements :

Visitez notre site Internet à
www.forestierenchef.gouv.qc.ca

ou contactez-nous :

Siège social
Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Tél. : (418) 275-7770
Télec. : (418) 275-8884
Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca



Localisation du personnel
du Bureau du forestier
en chef en région.

